Unis, dans ce pays que l'on a toujours le soin de nous représenter comme le berceau de toutes les horreurs politiques, sociales, morales et physiques, on ne joue pas avec les constitutions écrites de chaque Etat, pas plus qu'avec celle de l'Union Américaine. Chaque fois qu'il s'agit d'amender une constitution, en général, il faut un vote des deux tiers dans les deux chambres. Si l'amendement a trait à la constitution des Etats-Unis, il faut en outre qu'il soit approuvé par la majorité des législatures de chaque Etat. Si l'amendement a trait à une constitution locale, il faut, en outre des deux tiers des deux chambres, que l'amendement soit ratifié par une convention des délégués des différentes parties de l'Etat, élus spécialement pour cet objet. Les Etats-Unis sont maintenant occupés à considérer un amendement à leur constitution tendant à abolir l'esclavage. L'amendement a été adopté par le congrès et le sénat de l'Union Américaine, et il faut qu'il soit ratifié par la majorité des législatures locales, avant de faire partie de la constitution. Même, il faut compter les Etats qui sont en pleine rébellion aujour-On voit de suite quelle garantie il y a qu'aucun changement radical ne soit adopté sans que le peuple y ait donné son consentement, après avoir eu le temps de bien peser toutes les considérations qui Peuvent militer en faveur de tout changement proposé. Voilà comment nos sages voisins procèdent dans ces affaires importantes! Aussi, ont-ils institué un état politique qui relègue bien loin derrière lui tout ce que la sagesse humaine avait inventé jusque-là, pour assurer la paix et la prospérité des populations du Nouveau-Monde. Mais pour notre cher Canada, avec tous les précédents anglais que l'on nous vante tant, il n'est pas besoin de toutes ces précautions. Il suffit que des hommes politiques soient condamnés pour mal-appropriation des deniers publics, que l'on se soit traité comme des brigands politiques pendant dix ans, pour qu'une coalition des combattants soit possible, et que l'on s'embrasse avec étreinte au point d'étouffer tout sentiment de dignité personnelle et toute question de principe. Il suffit, dis-je, d'une union scandaleuse,véritable immoralité politique, comme celle qui s'est accomplie en 1864, pour que l'on se croit tout permis. (Ecoutes ! écoutes !) Avec une majorité de trente à quarante voix, on n'hésite plus. La constitution qui gene un peu les allures cavalières des principaux

chefs, qui bride un peu leur ambition personnelle, qui limite enfin le champ de leurs opérations spéculatives, ne convient plus. On la sape à grand coup de hache; on veut la faire disparaître sans consulter les intéressés, pour la remplacer par un tout autre ordre de choses, dans lequel on ne respecte pas plus les principes politiques que les droits et les besoins des populations. Une simple majorité parlementaire d'une voix suffira, ici, pour tout bouleverser dans l'ordre politique, et il n'y a aucun appel d'une décision aussi importante, si ce n'est l'appel à un pouvoir situé à 3000 milles de nous, qui peut ajouter au projet des choses qui le rendrait encore moins acceptable. (Ecoutex! écoutex!) Le peuple pourra plus tard condamner ses représentants, mais le mal sera accompli. Voilà toute la consolation qu'il en aura! N'est-ce pas que le contraste entre notre manière stupide de faire les choses et le procédé prudent, rationel, de nos voisins est bien grand? Aussi, sont-ils nos supérieurs sous tous les rapports poli-Maintenant, permettez que je fasse valoir mon opposition au changement proposé.-Je m'oppose au projet de confédération. parce que la première résolution est un nonsens qui pêche contre la vérité. Ce n'est pas une union fédérale que l'on nous propose. mais bien une union législative déguisée. Le fédéralisme est passé bien loin de ce projet, qui concentre tout dans le pouvoir général. Fédéralisme veut dire union de certains Etats qui conservent leur pleine souveraineté en tout ce qui les concerne immédiatement, mais qui soumettent à un gouvernement général les questions de la paix, de la guerre, des relations étrangères, du commerce extérieur, des douanes et des postes. Est-ce là ce que l'on nous propose? Pas le moins du monde. Dans le projet que nous examinons, tout est force, puissance, dans le gouvernement général; tout est faiblesse, insignifiance, anéantissement dans les gouvernements locaux !- Je m'oppose au projet de confédération parce que, loin de faire disparaître les difficultés dont on se plaint entre le Haut et le Bas-Canada, il ne fera que les multiplier s'il est accepté. On verra fréquemment s'élever des conflits d'autorité, surtout sur les questions qui sont soumises à la double action des législatures locales et générale.—Je m'oppose au projet de confédération parce que la constitution qui devra lui donner suite pêchera par sa base même. La représentation sera basée sur la popula-